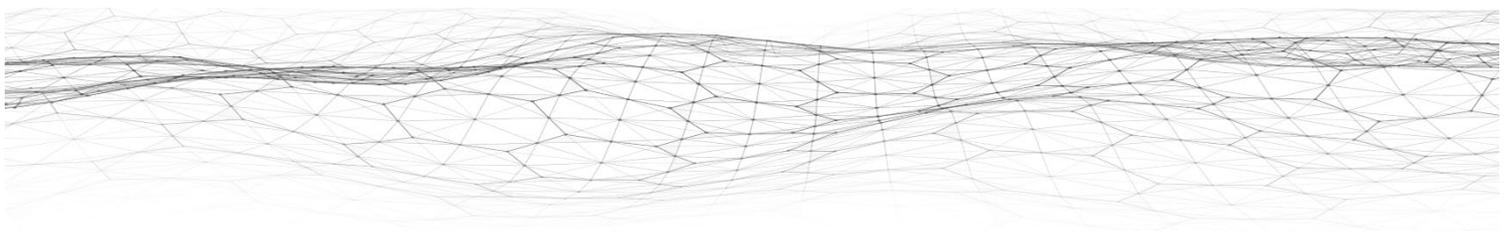


# Rapport financier pour le troisième trimestre de l'exercice 2019-2020

**Non audité**



La Banque de l'infrastructure du Canada est une société d'État en propriété exclusive  
du gouvernement du Canada

# Table des matières

<b>Message aux lecteurs</b> .....	<b>3</b>
<b>Déclaration de la responsabilité de la direction</b> .....	<b>4</b>
<b>Rapport de gestion</b> .....	<b>5</b>
<b>Stratégie et résultats</b> .....	5
<b>État des activités</b> .....	6
<b>Aperçu</b> .....	6
<b>États financiers de la Banque de l'infrastructure du Canada</b> .....	<b>7</b>
État intermédiaire résumé de la situation financière (non audité) .....	7
État intermédiaire résumé du résultat net et du résultat global (non audité) .....	8
État intermédiaire résumé des variations des capitaux propres Pour la période de trois mois close le 31 décembre (non audité) .....	9
État intermédiaire résumé des variations des capitaux propres Pour la période de neuf mois close le 31 décembre (non audité) .....	9
Tableau intermédiaire résumé des flux de trésorerie (non audité) .....	10
<b>Notes aux états financiers intermédiaires résumés (non auditées)</b> .....	<b>11</b>
1. Loi constitutive, mission et activités de la société .....	11
2. Base d'établissement .....	12
3. Principales méthodes comptables .....	12
4. Modifications apportées aux normes comptables .....	12
5. Jugements, estimations et hypothèses comptables importants .....	14
6. Juste valeur des instruments financiers .....	15
7. Classement et évaluation des instruments financiers .....	16
8. Prêt à recevoir et engagement de prêt .....	17
9. Actifs loués au titre du droit d'utilisation et obligations locatives .....	18
10. Biens immobiliers et équipement .....	20
11. Crédoeurs et charges à payer .....	20
12. Gestion du capital .....	20
13. Transaction avec des parties liées .....	21
14. Données comparatives .....	21

## Message aux lecteurs

Les présents états financiers intermédiaires résumés trimestriels ont été préparés conformément à la norme comptable internationale (IAS) 34, Information financière intermédiaire; ils doivent être lus conjointement avec les états financiers annuels audités au 31 mars 2019, ainsi qu'avec le rapport explicatif inclus dans ce rapport financier trimestriel.

Les présents états financiers intermédiaires résumés trimestriels s'appuient sur les mêmes méthodes comptables et de calcul que celles utilisées dans le cadre de la préparation des plus récents états financiers annuels audités, sauf en ce qui concerne la comptabilisation des contrats de location, tel qu'indiqué dans la note 4.

Les présents états intermédiaires résumés trimestriels respectent la Norme sur les rapports financiers trimestriels des sociétés d'État du Conseil du Trésor du Canada. Comme il n'y a pas d'exigence voulant que les états financiers inclus dans le présent rapport financier trimestriel fassent l'objet d'une vérification ou d'un examen, ces états financiers n'ont pas été vérifiés ou examinés par un auditeur externe.

À l'occasion, nous formulons des énoncés prospectifs à l'écrit ou à l'oral. Il est possible que nous fassions des énoncés prospectifs dans le présent rapport financier trimestriel. Ces énoncés prospectifs comprennent notamment des déclarations portant sur les objectifs visés et les stratégies mises en œuvre par la société, ainsi que des déclarations liées aux perspectives, plans, attentes, anticipations, estimations et intentions de cette dernière. Par leur nature même, ces énoncés reposent sur de multiples facteurs et hypothèses, et ils sont assujettis à des incertitudes et à des risques intrinsèques, d'ordre tant général que spécifique. Compte tenu de ces incertitudes, les prédictions, prévisions, projections et autres aspects des énoncés prospectifs sont susceptibles de ne pas se concrétiser. Un nombre important de facteurs pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement des attentes exprimées.

# Déclaration de la responsabilité de la direction

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers intermédiaires résumés trimestriels, conformément à la Norme sur les rapports financiers trimestriels des sociétés d'État du Conseil du Trésor du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers trimestriels exempts d'anomalies significatives. Il incombe également à la direction de veiller à ce que tous les autres renseignements présentés dans le rapport financier trimestriel correspondent, le cas échéant, à ceux présentés dans les états financiers intermédiaires résumés trimestriels.

Ces états financiers ont été établis d'après la norme comptable internationale (IAS) 34, Information financière intermédiaire. Ils n'ont pas été vérifiés ou examinés par un auditeur externe. À notre connaissance, les présents états financiers intermédiaires résumés trimestriels rendent fidèlement compte, dans tous leurs aspects significatifs, de la situation financière, des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie de la société, à la date et pour les périodes visées dans les états financiers trimestriels.



**Pierre Lavallée**

Président-directeur général



**Annie Ropar**

Directrice principale et chef des directions  
financière et administrative

Le 12 février 2020

# Rapport de gestion

Le présent rapport de gestion a pour but de donner aux lecteurs l'opinion de la direction sur la stratégie et le rendement de la société, et devrait être lu conjointement avec les états financiers non audités pour le trimestre clos le 31 décembre 2019. Sauf indication contraire, les chiffres sont exprimés en dollars canadiens.

## Stratégie et résultats

La Banque de l'infrastructure du Canada (BIC) est sur une solide lancée et continue d'atteindre les objectifs définis dans le résumé du Plan d'entreprise modifié pour 2019-2020 à 2023-2024.

Au troisième trimestre de l'exercice 2019-2020, nous avons annoncé un financement pouvant atteindre 300 millions de dollars pour le projet de l'Administration portuaire de Montréal, à Contrecoeur, au Québec. Nous avons également annoncé un protocole d'entente relatif au projet de parc éolien de Pirate Harbour de Point Tupper, en Nouvelle-Écosse. L'équipe de la BIC s'est associée à des promoteurs publics afin d'offrir son expertise pour l'élaboration de ces projets.

La BIC a annoncé sa participation dans un total de neuf projets dans toutes les régions du pays, y compris dans de petites villes, dans le Nord et dans de grands centres urbains. La BIC exerce une influence importante sur les projets de tous ses secteurs prioritaires. Nonobstant le secteur d'activité, nos projets peuvent aussi contribuer à la réalisation de nos objectifs environnementaux et de durabilité ainsi qu'à la croissance économique.

Ces initiatives favorisent l'atteinte de l'objectif qui vise à promouvoir de nouvelles options d'investissement de concert avec des investisseurs privés et institutionnels.

Depuis le début de l'exercice, la BIC a évalué 139 projets. Le nombre important de projets potentiels découle directement de notre plan de sensibilisation et de mobilisation. Cet exercice implique plus de 90 promoteurs de projets publics depuis mars 2019. Au cours du troisième trimestre, la BIC a collaboré avec 25 instances provinciales, territoriales ou municipales.

Le travail de mobilisation effectué au cours des neuf derniers mois comprend, entre autres, 27 allocutions ainsi que 34 événements auprès d'intervenants du secteur. Ceci fait partie de notre contribution au développement des connaissances en matière d'infrastructures.

Le rapport annuel 2018-2019 de la BIC et le résumé du plan d'entreprise modifié 2019-2020 ont été publiés sur notre site Web. Comme l'exige le Conseil du Trésor, les frais de déplacement et de représentation sont publiés chaque mois sur notre site Web. L'assemblée publique annuelle a eu lieu le 23 janvier 2020, après la fin du trimestre.

La BIC attache une grande importance à la diversité et à l'inclusion. Six des 11 administrateurs (54 %) sont des femmes, ce qui fait de la BIC un modèle de diversité. En date du 31 décembre 2019, 18 des 46 employés (39 %) étaient des femmes.

De plus, la BIC poursuit ses efforts en matière de bilinguisme de façon à offrir ses services dans les deux langues officielles. La moitié de ses hauts dirigeants – 7 sur 14 – sont bilingues, alors que 39 % de l'ensemble des employés sont bilingues. La moitié de nos effectifs suit une formation pour parfaire leur maîtrise des deux langues officielles. La BIC met actuellement en œuvre son plan d'action pour les langues officielles.

## État des activités

Nous avons récemment apporté des changements à la direction afin de regrouper les responsabilités d'investissement et de consultation sous la direction de notre chef des investissements. De plus, nous avons intégré les fonctions de recherche et connaissances sous la responsabilité de notre chef, Affaires publiques, politiques et communications. Ces changements visent à favoriser une meilleure collaboration entre la BIC et les promoteurs publics, les investisseurs privés et institutionnels, les intervenants et les chefs de file qui s'intéressent à de nouveaux modèles d'investissement dans les infrastructures.

Les revenus depuis le début de l'exercice s'élèvent à 9,7 millions de dollars; cette somme tient compte des intérêts courus sur le prêt accordé pour la construction du Réseau express métropolitain (REM). Conformément au calendrier approuvé, un décaissement de 283 millions de dollars a été effectué sur le prêt pour le projet du REM à Montréal durant le trimestre.

Nous continuons de calibrer nos ressources pour nous assurer de réaliser efficacement notre mandat. Les charges totales pour la période de neuf mois s'élèvent à 16,5 millions de dollars ce qui est nettement en deçà des prévisions. Ceci est principalement attribuable au fait que le nombre d'employés et les coûts liés à la rémunération et les frais de consultation ont été moins élevés que prévu. Nous versons toujours une rémunération respectant le cadre approuvé par notre conseil d'administration et reposant sur l'analyse comparative par un tiers, qui a fait l'objet d'un examen à l'automne 2019. Bien que les frais de consultation aient été plus bas que prévu, nous prévoyons qu'ils augmenteront de façon importante au quatrième trimestre étant donné que le Bureau de projet conjoint (BPC) est déjà bien avancé dans les activités de vérification préalable qu'il mène dans le cadre du projet de train à grande fréquence de VIA Rail. Après la fin du dernier trimestre, le BPC a annoncé le nom de la firme de génie-conseil qui sera responsable de la vérification préalable technique, ainsi que de celle touchant au domaine de l'ingénierie.

## Aperçu

Nous continuons de rechercher activement de nombreuses occasions de consultation et d'investissement, et nous prévoyons faire davantage de progrès à ce chapitre lors du dernier trimestre de l'exercice 2019-2020. Selon les tendances économiques actuelles, les infrastructures demeureront une catégorie d'actifs favorable pour les investisseurs et nous continuerons de poursuivre notre objectif consistant à transformer les investissements privés et institutionnels en de nouveaux projets d'infrastructure générant des revenus qui profiteront aux Canadiens.

# États financiers de la Banque de l'infrastructure du Canada

## État intermédiaire résumé de la situation financière (non audité)

(en milliers de dollars canadiens)

Au	Note	31 décembre 2019	31 mars 2019
<b>Actifs</b>			
Actifs courants :			
Trésorerie		1 991 \$	956 \$
Financement public à recevoir lié aux dépenses de fonctionnement		4 601	1 362
TVH à recevoir		527	715
Charges payées d'avance		82	25
		<b>7 201</b>	<b>3 058</b>
Actifs non courants :			
Prêt à recevoir	8	1 073 507	550 914
Actif au titre du droit d'utilisation	9	3 506	s. o.
Biens immobiliers et équipements	10	1 489	1 604
		<b>1 085 703 \$</b>	<b>555 576 \$</b>
<b>Passifs et capitaux propres</b>			
Passifs courants :			
Créditeurs et charges à payer	11	4 990 \$	2 039 \$
Obligations locatives	9	219	s. o.
		<b>5 209</b>	<b>2 039</b>
Passifs non courants :			
Passifs différés		1 366	862
Obligations locatives	9	3 849	s. o.
Financement public différé lié aux dépenses d'investissement		1 489	1 604
		<b>6 704</b>	<b>2 466</b>
Capitaux propres		<b>1 073 790</b>	<b>551 071</b>
		<b>1 085 703 \$</b>	<b>555 576 \$</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

## État intermédiaire résumé du résultat net et du résultat global (non audité)

(en milliers de dollars canadiens)

	Note	Période de trois mois close le 31 décembre		Période de neuf mois terminée le 31 décembre	
		2019	2018	2019	2018
<b>Produits :</b>					
Produit d'intérêts	14	3 754 \$	427 \$	9 719 \$	497 \$
<b>Charges :</b>					
Rémunération		4 923	1 847	12 252	3 189
Honoraires		674	(786)	2 257	2 758
Déplacements et communications		204	150	588	314
Amortissement		134	35	397	81
Administration		126	24	387	41
Technologies de l'information		152	5	334	70
Locaux et matériel		93	154	271	599
Charge d'intérêts		23	-	67	-
		6 329	1 429	16 553	7 052
<b>Perte nette avant le financement public</b>		<b>(2 575)</b>	<b>(1 002)</b>	<b>(6 834)</b>	<b>(6 555)</b>
Financement public :					
Crédits d'investissement	14	283 000	279 000	513 000	279 000
Crédits aux fins d'exploitation		6 261	1 394	16 352	6 971
Crédits en capital		68	35	201	81
		289 329	280 429	529 553	286 052
<b>Résultat net et résultat global</b>		<b>286 754 \$</b>	<b>279 427 \$</b>	<b>522 719 \$</b>	<b>279 497 \$</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

## État intermédiaire résumé des variations des capitaux propres Pour la période de trois mois close le 31 décembre (non audité)

(en milliers de dollars canadiens)

Pour le trimestre clos le 31 décembre 2019	Capital social (note 1)	Bénéfices non distribués	Total des capitaux
Solde au 1 <sup>er</sup> octobre 2019	- \$	787 036 \$	787 036 \$
Résultat net et résultat global	-	286 754	286 754
Solde au 31 décembre 2019	- \$	1 073 790 \$	1 073 790 \$

Pour le trimestre clos le 31 décembre 2018	Note	Capital social (note 1)	Bénéfices non distribués	Total des capitaux
Solde au 1 <sup>er</sup> octobre 2018		- \$	112 \$	112 \$
Résultat net et résultat global	14	-	279 427	279 427
Solde au 31 décembre 2018		- \$	279 539 \$	279 539 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

## État intermédiaire résumé des variations des capitaux propres Pour la période de neuf mois close le 31 décembre (non audité)

(en milliers de dollars canadiens)

Pour la période de neuf mois close le 31 décembre 2019	Capital social (note 1)	Bénéfices non distribués	Total des capitaux
Solde au 1 <sup>er</sup> avril 2019	- \$	551 071 \$	551 071 \$
Résultat net et résultat global	-	522 719	522 719
Solde au 31 décembre 2019	- \$	1 073 790 \$	1 073 790 \$

Pour la période de neuf mois close le 31 décembre 2018	Note	Capital social (note 1)	Bénéfices non distribués	Total des capitaux
Solde au 1 <sup>er</sup> avril 2018		- \$	42 \$	42 \$
Résultat net et résultat global	14	-	279 497	279 497
Solde au 31 décembre 2018		- \$	279 539 \$	279 539 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

## Tableau intermédiaire résumé des flux de trésorerie (non audité)

(en milliers de dollars canadiens)

	Note	Période de trois mois close le 31 décembre		Période de neuf mois close le 31 décembre	
		2019	2018	2019	2018
<b>Entrées (sorties) de trésorerie liées à ce qui suit :</b>					
<b>Activités de fonctionnement :</b>					
Résultat net	14	286 754 \$	279 427 \$	522 719 \$	279 497 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie :					
Produit d'intérêts couru sur le prêt à recevoir	14	(3 696)	(406)	(9 593)	(406)
Charge d'intérêts sur les contrats de location des bureaux		23	-	67	-
Amortissement		133	35	397	81
Variation des passifs différés		62	296	504	480
Variation des soldes du fonds de roulement lié au fonctionnement sans effet sur la trésorerie :					
Augmentation du financement public à recevoir lié aux dépenses de fonctionnement		(2 069)		(3 239)	
Diminution du financement public différé lié aux dépenses de fonctionnement (Augmentation)/diminution de la TVH à recevoir		-	(1 394)		(6 971)
(Augmentation)/diminution des charges payées d'avance		468	(82)	189	(641)
Diminution de l'actif au titre du droit d'utilisation attribuable à un ajustement des loyers différés		7	(5)	(57)	(19)
Diminution de l'actif au titre du droit d'utilisation attribuable à un ajustement des loyers différés		-		129	
Augmentation/(diminution) des créditeurs et charges à payer		2 192	(130)	2 951	705
Diminution du financement public différé lié aux dépenses de fonctionnement		(60)	(35)	(114)	(81)
Déboursements de prêts		(283 000)	(279 000)	(513 000)	(279 000)
<b>Total des entrées (sorties) de trésorerie liées aux activités de fonctionnement</b>		<b>814 \$</b>	<b>(1 294) \$</b>	<b>953 \$</b>	<b>(6 355) \$</b>
Activités de financement :					
Paieement des obligations locatives		323	-	169	-
Total des entrées (sorties) de trésorerie liées aux activités de financement		323 \$	- \$	169 \$	- \$
Activités d'investissement :					
Biens immobiliers et équipement		(8)	(142)	(87)	(1 634)
Total des entrées (sorties) de trésorerie liées aux activités d'investissement		(8) \$	(142) \$	(87) \$	(1 634) \$
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie au cours de la période		1 129	(1 436)	1 035	(7 989)
Trésorerie à l'ouverture de la période		862	3 129	956	9 682
<b>Trésorerie à la clôture de la période</b>		<b>1 991 \$</b>	<b>1 693 \$</b>	<b>1 991 \$</b>	<b>1 693 \$</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

# Notes aux états financiers intermédiaires résumés (non auditées)

Pour la période de neuf mois close le 31 décembre 2019

## 1. Loi constitutive, mission et activités de la société

La Banque de l'infrastructure du Canada (la « BIC » ou la « société ») est une société d'État créée par une loi du Parlement [la *Loi sur la Banque de l'infrastructure du Canada* (la « Loi sur la Banque »)] le 22 juin 2017. La BIC a été constituée en personne morale au Canada; elle est détenue en propriété exclusive par le gouvernement canadien. Le capital social de la BIC est réparti en 10 actions d'une valeur nominale de 10 dollars chacune (en dollars courants), soit un capital-actions total de 100 \$ (en dollars courants).

Son siège social est situé au 150, rue King Ouest, bureau 2309, Toronto (Ontario) M5H 1J9, Canada.

L'objectif de la BIC consiste à faire des investissements et de chercher à attirer les investisseurs privés et institutionnels pour qu'ils investissent dans des projets d'infrastructure canadiens (ou partiellement canadiens) qui génèrent des revenus et servent l'intérêt public, par exemple en favorisant la croissance économique ou en contribuant à la durabilité des infrastructures canadiennes.

À l'heure actuelle, la BIC reçoit son financement du gouvernement du Canada. Le Parlement a accordé à la BIC jusqu'à 35 milliards de dollars sur 11 ans (jusqu'à la fin de l'exercice 2027-2028), ainsi que les pouvoirs nécessaires pour participer à des opérations d'infrastructures. Sur ces 35 milliards de dollars, le gouvernement du Canada prévoit affecter 15 milliards de dollars à son cadre financier. Dans le cadre de l'octroi de cette aide financière fédérale de 15 milliards de dollars, la BIC fournira de nombreux instruments financiers, soit des prêts, des investissements en capitaux propres et, le cas échéant, des garanties de prêt afin de mobiliser des investissements privés là où aucun investissement n'aurait lieu autrement. La société d'État décidera de l'utilisation des différents types d'instruments financiers en fonction des caractéristiques uniques de chaque opération. Le modèle de la BIC vise à mobiliser des investissements privés et institutionnels et à en tirer profit de même qu'à associer les rendements financiers à l'achalandage et au risque lié aux recettes des projets d'infrastructure. Pour attirer des investissements privés et institutionnels vers des projets, un soutien pourrait être fourni à des taux inférieurs à ceux du marché, à des conditions plus flexibles ou sur une base subordonnée. Outre ce financement, pendant ces 11 années, la BIC devrait réaliser des investissements d'au moins 5 milliards de dollars dans des projets qui servent l'intérêt public dans chacun de ses quatre secteurs prioritaires : le transport en commun, le commerce et le transport, les infrastructures vertes et l'Internet à haut débit. Elle peut également investir dans d'autres segments du secteur des infrastructures, s'ils sont soutenus par des politiques gouvernementales, de même que dans des projets partout au pays.

La BIC n'est pas mandataire de Sa Majesté la Reine du chef du Canada, sauf lorsqu'elle i) conseille les ministres, ministères, commissions et organismes fédéraux, ainsi que les sociétés d'État, au sens du paragraphe 83(1) de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (la « LGFP »), sur les investissements dans des projets d'infrastructure; ii) recueille et diffuse des données au titre de la Loi sur la Banque; iii) agit pour le compte du gouvernement fédéral pour la prestation de services ou de programmes et la fourniture d'une aide financière, aux termes de la Loi sur la Banque; et iv) mène toute activité utile à la réalisation de sa mission que le gouverneur en conseil peut préciser par décret. La BIC est également nommée dans la Partie I de l'Annexe III de la LGFP.

Conformément à l'alinéa 149(1)d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, la BIC est exemptée de l'impôt fédéral sur le revenu.

La BIC rend compte de ses activités au Parlement par l'intermédiaire du ministre de l'Infrastructure et des Collectivités.

## **2. Base d'établissement**

Les présents états financiers intermédiaires résumés trimestriels non audités ont été préparés conformément la norme comptable internationale 34 (l'« IAS 34 »), Information financière intermédiaire, telle qu'elle a été publiée par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Comme le permet cette norme, les présents états financiers intermédiaires résumés ne comprennent pas la totalité des informations dont la production est obligatoire dans les états financiers annuels, et ils devraient être lus conjointement avec les états financiers audités de la société pour l'exercice clos le 31 mars 2019.

Les états financiers ont été préparés sur la base du coût historique, sauf dans les cas où une norme internationale d'information financière (IFRS) particulière exige une évaluation de la juste valeur, tel qu'il est expliqué ci-après dans les méthodes comptables.

Tous les montants présentés dans ces états financiers et les notes sont en milliers de dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la BIC, sauf indication contraire.

## **3. Principales méthodes comptables**

Les méthodes comptables utilisées dans les présents états financiers intermédiaires sont les mêmes que celles qui sont expliquées à la note 3 des états financiers annuels audités de la société pour l'exercice clos le 31 mars 2019, sauf celles qui ont été touchées par l'adoption de l'IFRS 16, Contrats de location (IFRS 16) le 1<sup>er</sup> avril 2019, tel qu'il est indiqué ci-après. Les états financiers intermédiaires devraient être lus conjointement avec les états financiers annuels audités.

## **4. Modifications apportées aux normes comptables**

Exception faite des modifications indiquées ci-après, la BIC applique uniformément les méthodes comptables à toutes les périodes dont rendent compte les présents états financiers. La date de première application de l'IFRS 16 par la BIC est le 1<sup>er</sup> avril 2019. Par conséquent, la BIC a modifié sa méthode comptable relative aux contrats de location tel qu'il est exposé en détail ci-après.

La BIC a appliqué l'IFRS 16 selon une approche rétrospective modifiée de sorte que les informations comparatives n'ont pas été retraitées.

### **IFRS 16, Contrats de location**

Le 13 janvier 2016, l'IASB a publié une nouvelle norme, l'IFRS 16, qui annule et remplace l'IAS 17, Contrats de location (l'« IAS 17 ») et ses interprétations connexes. Cette nouvelle norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019. L'IFRS 16 énonce les principes de comptabilisation, d'évaluation et de présentation des contrats de location ainsi que les informations à fournir à leur sujet, pour le preneur et le bailleur. La norme fournit un modèle de comptabilisation des contrats de

location unique qui exige des preneurs qu'ils comptabilisent des actifs et des passifs à l'égard de tous les contrats de location, sauf ceux dont la durée est de 12 mois ou moins et ceux dont la valeur de l'actif sous-jacent est peu élevée. Les bailleurs continueront de classer les contrats de location en tant que contrats de location simple ou de location-financement, puisque l'approche de l'IFRS 16 en matière de comptabilisation par le bailleur est essentiellement reprise de l'IAS 17.

En ce qui concerne les états financiers de la BIC, l'adoption de l'IFRS 16 s'est traduite par la modification des méthodes comptables de la BIC pour la comptabilisation et l'évaluation d'un contrat de location dans lequel la BIC est le preneur. La méthode comptable de la BIC en matière de contrats de location consiste en ce qui suit :

Au début d'un contrat, la BIC évalue s'il s'agit d'un contrat de location ou d'une composante locative d'un contrat. Un contrat est ou contient un contrat de location s'il confère le droit de contrôler l'utilisation de l'actif déterminé pendant une certaine période, moyennant une contrepartie. La BIC comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative à la date de début de la location. L'actif au titre du droit d'utilisation est, dans un premier temps, évalué comme étant la somme des éléments suivants :

- la valeur du montant initial de l'obligation locative;
- la valeur des coûts directs initiaux occasionnés;
- déduction faite des incitatifs reçus au titre du contrat de location.

L'actif loué au titre du droit d'utilisation est amorti par le bailleur à la fin de vie utile de cet actif ou de la durée du contrat de location sur une base linéaire. La durée du contrat de location comprend des périodes couvertes par une option de prorogation si la BIC est raisonnablement certaine d'exercer cette option. L'actif loué au titre du droit d'utilisation peut, de temps à autre, faire l'objet de réévaluations visant à rendre compte de certaines réévaluations de l'obligation locative connexe et des pertes de valeur, s'il y a lieu.

Conformément à l'IFRS 16, la BIC a comptabilisé un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative le 1<sup>er</sup> avril 2019. L'approche de la BIC et l'incidence s'y rapportant au passage à l'IFRS 16 sont décrites ci-après.

Au passage à la nouvelle norme, la BIC a utilisé les moyens pratiques suivants disponibles en application de l'IFRS 16 pour les contrats de location auparavant classés comme des contrats de location simples en application de l'IAS 17 :

- Les évaluations visées par une clause d'antériorité consistant à déterminer si une entente existante à la date de transition et conclue avant l'adoption de la norme contenait une composante locative en application de l'ancienne norme régissant les contrats de location.
- A actualisé l'obligation locative au taux d'emprunt marginal de la BIC et a déduit de l'obligation locative l'incitatif lié au contrat de location dont l'obtention était attendue.
- Mesure l'actif au titre du droit d'utilisation équivalent à l'obligation locative connexe, déduction faite des loyers différés comptabilisés à la date de première application, le 1<sup>er</sup> avril 2019.
- N'a pas appliqué l'IFRS 16 aux contrats classés auparavant comme ne comportant pas de composante locative conformément à l'IAS 17 et à l'IFRIC 4.
- N'a pas appliqué la comptabilisation des actifs au titre du droit d'utilisation et des obligations locatives aux contrats de location de courte durée, c'est-à-dire de 12 mois ou moins, ni aux contrats de location d'actifs de faible valeur.

## Incidence sur les états financiers

À la première application de l'IFRS 16, la BIC a comptabilisé des actifs loués au titre du droit d'utilisation de 3,7 millions de dollars et des obligations locatives de 3,8 millions de dollars au 1<sup>er</sup> avril 2019, sans effet sur les bénéfices non distribués. L'écart de 0,1 million de dollars entre la valeur comptable des actifs au titre du droit d'utilisation et les obligations locatives comptabilisées à la date de transition porte sur les loyers différés au 31 mars 2019. Les loyers différés, qui étaient classés comme des passifs différés, ont été reclassés comme des actifs au titre du droit d'utilisation le 1<sup>er</sup> avril 2019.

Dans l'évaluation des obligations locatives, les paiements futurs de contrats de location sont actualisés en fonction des taux de rendement des obligations à long terme du gouvernement du Canada, dont les durées correspondent approximativement à la durée restante des contrats de location au 1<sup>er</sup> avril 2019, déduction faite de la valeur actuelle des incitatifs liés aux contrats à recevoir. Le taux d'actualisation moyen pondéré qui a été appliqué au 1<sup>er</sup> avril 2019 s'établit à 1,97 %.

## Rapprochement des engagements relatifs à des contrats de location au passage à la transition

Le tableau ci-dessous présente le rapprochement des engagements non actualisés relatifs à des contrats de location simples de la BIC indiqués dans la note 15 des états financiers de la BIC au 31 mars 2019, et des obligations locatives comptabilisées à la première application de l'IFRS 16, au 1<sup>er</sup> avril 2019. De plus, le tableau présente le rapprochement de l'écart de 0,1 million de dollars entre la valeur comptable des actifs au titre du droit d'utilisation comptabilisés à la date de transition et les loyers différés au 31 mars 2019.

Engagement relatif à des contrats de location simples au 31 mars 2019	4 888 \$
Actualisé en fonction du taux d'emprunt marginal au 1 <sup>er</sup> avril 2019	(660)
	<hr/> 4 228
Valeur actuelle des incitatifs liés aux contrats de location à recevoir	(397)
Obligations locatives comptabilisées au 1 <sup>er</sup> avril 2019	3 831
Loyers différés au 31 mars 2019	(129)
Actifs au titre du droit d'utilisation comptabilisés au 1 <sup>er</sup> avril 2019	<hr/> <hr/> 3 702 \$

## Contrats de location à court terme et contrats de location d'actifs de faible valeur

La direction a choisi de recourir à la mesure pratique permettant de ne pas comptabiliser les actifs loués au titre du droit d'utilisation ni les obligations locatives découlant des contrats de location à court terme de 12 mois ou moins et des contrats de location d'actifs de faible valeur. Les paiements de loyers associés à ces contrats de location sont comptabilisés comme une dépense sur une base linéaire pendant la durée des contrats de location.

## 5. Jugements, estimations et hypothèses comptables importants

Dans la préparation des états financiers intermédiaires résumés, la direction a porté des jugements et a utilisé des estimations et des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables et les montants déclarés des actifs, des passifs, des produits, des dépenses et des informations connexes.

La direction a fondé ses hypothèses et ses estimations sur les informations qui étaient disponibles au moment où ces états financiers ont été préparés. Des changements importants dans les hypothèses sous-jacentes pourraient entraîner des changements importants dans les estimations correspondantes. Par conséquent, la direction revoit régulièrement ces hypothèses. Les révisions des estimations comptables sont comptabilisées de manière prospective, c'est-à-dire dans la période au cours de laquelle les estimations sont révisées et dans toute période future affectée.

## 6. Juste valeur des instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers évalués à la juste valeur sont classés selon l'un des trois niveaux hiérarchiques décrits ci-dessous. Chaque niveau reflète l'importance des données utilisées aux fins de l'évaluation de la juste valeur des actifs et des passifs :

**Niveau 1** – Les données qui sont fondées sur les prix cotés non rajustés sur des marchés actifs pour des instruments identiques.

**Niveau 2** – Les données, autres que les prix cotés au niveau 1, qui sont observables pour les instruments, directement ou indirectement. Cette catégorie peut comprendre des instruments évalués à l'aide de prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments similaires, de prix cotés pour des instruments identiques ou similaires sur des marchés considérés comme moins qu'actifs ou d'autres techniques d'évaluation dans le cadre desquelles toutes les données importantes peuvent être observées directement ou indirectement à partir des données de marché.

**Niveau 3** – Les données qui sont non observables. Cette catégorie comprend les instruments pour lesquels la technique d'évaluation comprend des données qui ne sont pas observables et dont les données ont une incidence importante sur l'évaluation de l'instrument.

À la date de clôture, aucun instrument financier n'était évalué à la juste valeur.

### Prêt à recevoir et engagement de prêt

La BIC a divulgué mais n'a pas évalué son prêt à recevoir et son engagement de prêt à leur juste valeur. Bien que l'engagement de prêt soit initialement comptabilisé à sa juste valeur, la différence entre la juste valeur à la comptabilisation initiale et le prix de l'opération n'est pas comptabilisée immédiatement en résultat, mais est différée dans la valeur comptable de l'engagement de prêt et du prêt à recevoir.

L'objectif des techniques d'évaluation est de parvenir à une évaluation à la juste valeur qui reflète le prix qui devrait être reçu pour vendre l'actif ou payé pour transférer le passif dans le cadre d'une opération ordonnée entre acteurs du marché à la date d'évaluation.

Afin de déterminer la juste valeur du prêt à recevoir et de l'engagement de prêt, la BIC a utilisé des techniques fondées sur la valeur actualisée nette et les flux de trésorerie actualisés, en plus de comparer le rendement d'instruments financiers de projets similaires pour lesquels des données de marché observables étaient disponibles. La direction a exercé son jugement et produit des estimations aux fins du choix du modèle d'évaluation et des taux d'actualisation appropriés ainsi que de la détermination des flux de trésorerie futurs prévus des instruments, de la probabilité de défaillance et de paiement anticipé des contreparties et des niveaux de volatilité et de corrélation prévus.

Les données et les valeurs des modèles ont été calibrées pour toutes les données historiques et les prévisions publiées et, le cas échéant et dans la mesure du possible, par rapport à des

opérations similaires observées récemment. Ce processus d'étalonnage est intrinsèquement subjectif et donne lieu à diverses données et estimations possibles de la juste valeur; par conséquent, la direction a dû exercer son jugement afin de choisir l'approche la plus appropriée parmi ces possibilités.

La BIC s'est appuyée sur les rendements observables de prêts similaires pour le financement d'un projet d'infrastructure à grande échelle aux fins de l'évaluation à la juste valeur des instruments. Bien que la disponibilité des prix sur les marchés observables et des données utilisées dans le modèle ait réduit en partie la nécessité pour la direction d'exercer son jugement et d'effectuer des estimations, d'importantes données non observables pouvaient avoir une incidence importante sur les états financiers. Ces données comprennent notamment le calcul d'un écart de crédit propre à l'emprunteur et une évaluation des facteurs de risque utilisés pour des instruments comparables, mais pas nécessairement équivalents, servant à estimer les écarts de crédit et de liquidités dans le calcul de la juste valeur.

Les estimations de la juste valeur obtenues à partir des modèles ont ensuite été ajustées pour tenir compte d'autres facteurs, tels que les risques propres aux projets, dans la mesure où la BIC estimait qu'un acteur tiers des marchés puisse en tenir compte dans l'établissement du prix d'une transaction.

### Instrument financiers non évalués à la juste valeur

Le tableau suivant présente les justes valeurs des instruments financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur, et les analyse en fonction du niveau de la hiérarchie des justes valeurs dans lequel chaque évaluation est classée.

Au	Note	Niveau	31 décembre 2019		31 mars 2019	
			Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable
Prêt à recevoir	8	3	788 052	1 073 507	338 447	550 914
Engagement de prêt	8	3	(58 206)		(283 390)	-

Il n'y a pas eu de transfert de montants entre les niveaux pendant la période de référence.

La juste valeur de tous les autres instruments financiers non évalués à la juste valeur est égale à leur valeur comptable.

## 7. Classement et évaluation des instruments financiers

Le tableau suivant résume le classement des instruments financiers de la BIC :

Au	Note	Base d'évaluation	31 décembre 2019	31 mars 2019
Trésorerie	-	Coût après amortissement	1 991	956
Financement public à recevoir lié aux dépenses de fonctionnement	-	Coût après amortissement	4 601	1 362
Prêt à recevoir	8	Coût après amortissement	1 073 507	550 914
Créditeurs et charges à payer	11	Coût après amortissement	4 990	2 039

Se reporter au rapport annuel pour l'évaluation de l'engagement de prêt.

## 8. Prêt à recevoir et engagement de prêt

Le 28 septembre 2018, la BIC a conclu une convention de crédit avec le Réseau express métropolitain inc. (la « convention avec le REM »). En vertu de cette convention, la BIC a accepté d'accorder un prêt de 1 283 millions de dollars pour contribuer au financement du réseau de métro léger automatisé et électrique reliant le centre-ville de Montréal, la Rive-Sud, l'Ouest-de-l'Île, la Rive-Nord et l'aéroport Pierre-Elliott Trudeau. Les décaissements du prêt s'échelonnent de l'exercice 2019 à l'exercice 2021, et le remboursement se fera sur 15 ans à compter de la date du premier décaissement. Les intérêts sur le prêt, qui sont préférentiels, s'accumuleront à un taux annuel composé trimestriellement de 1 % pendant les 10 premières années et seront versés en espèces trimestriellement à un taux annuel de 3 % pendant les années 11 à 15. Le remboursement du prêt sera échelonné sur 15 ans à compter de la date du premier décaissement, le 30 novembre 2018.

### Écarts d'évaluation lors de la comptabilisation initiale

Étant donné que le mandat de la BIC est de soutenir de grands projets d'infrastructure au Canada qui ne peuvent être entièrement financés par le secteur privé et d'investir dans ces projets, la BIC accorde des prêts à un taux inférieur à celui du marché. Par conséquent, la juste valeur de l'engagement de prêt et du prêt à recevoir est inférieure à celle qui serait offerte dans d'autres conditions si le taux consenti par la BIC correspondait à celui du marché du financement de projets d'infrastructure, soit le marché principal de la BIC.

Lors de la comptabilisation initiale, la BIC a estimé la juste valeur de l'engagement de prêt émis dans le cadre de la convention du REM en utilisant des techniques d'évaluation. Bien que certaines données aient été tirées d'opérations similaires récemment observées sur le marché principal, toutes les données importantes utilisées dans les techniques d'évaluation n'étaient pas entièrement observables. La différence entre la juste valeur lors de la comptabilisation initiale et le prix de transaction n'est pas comptabilisée immédiatement en résultat, mais est différée dans la valeur comptable de l'engagement de prêt et du prêt à recevoir. Étant donné que les soldes des prêts à recevoir décaissés en application de l'engagement sont considérés comme une continuité des engagements émis, le solde différé non amorti résultant des tranches d'engagement de prêt individuelles fait partie du prêt à recevoir au fur et à mesure que les décaissements sont effectués. Les montants différés sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif pendant la durée de vie combinée de l'engagement de prêt et du prêt à recevoir qui en résulte.

Le tableau suivant présente l'écart total non encore comptabilisé en résultat au début et à la fin de l'exercice ainsi qu'un rapprochement des variations du solde au cours de l'exercice.

### Écart d'évaluation non amorti

Au	31 décembre 2019	31 mars 2019
Solde d'ouverture	493 880 \$	- \$
Augmentation liée à la convention du REM	-	496 136
Réduction de l'écart d'évaluation dû au passage du temps	(8 298)	(2 256)
Solde de clôture	485 582 \$	493 880 \$

## Prêt à recevoir – coût amorti :

Le tableau suivant présente la variation du prêt pour le REM :

Au	31 décembre 2019	31 mars 2019
Solde d'ouverture	550 914 \$	- \$
Décaissements	513 000	549 000
Intérêts courus	9 593	1 914
Transfert de la provision pour engagement de prêt	(410 675)	(212 298)
Transfert de l'engagement de prêt – différé	410 675	212 298
Décharge de la provision due au passage du temps	10 554	2 256
Nouvelle réduction de l'écart différé dû au passage du temps	(10 554)	(2 256)
Solde de clôture	1 073 507 \$	550 914 \$

## Provision pour engagement de prêt :

Au	31 décembre 2019	31 mars 2019
Engagement de prêt	496 136 \$	496 136 \$
Transfert lié au prêt à recevoir financé au cours de l'exercice	(410 675)	(212 298)
	85 461	283 838
Écart non comptabilisé relatif à l'engagement de prêt	(85 461)	(283 838)
	- \$	- \$

## Pertes de crédit attendues :

Tous les actifs financiers de la BIC assujettis à des évaluations de la perte de valeur se situent à l'étape 1 et sont considérés comme présentant un faible risque de crédit. Il n'y a pas eu de transfert d'instruments financiers entre les étapes pendant la période de référence.

La BIC n'a inscrit aucune PCA liée à ses instruments financiers au 31 décembre 2019 (31 mars 2019 - montant nul).

Il n'y a eu aucun montant important en souffrance ou déprécié au 31 décembre 2019 (31 mars 2019 - montant nul).

## 9. Actifs loués au titre du droit d'utilisation et obligations locatives

Le 31 août 2017, la BIC a conclu des contrats de location à long terme visant des locaux pour bureaux et des espaces d'entreposage situés au 150, rue King Ouest. Chaque contrat de location est assorti d'une durée de 10 ans commençant le 1<sup>er</sup> juin 2018. Les engagements futurs totaux sont les suivants :

F2019-20	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	Par la suite	Total
77 \$	308 \$	308 \$	308 \$	324 \$	3 332 \$	4 657 \$

La BIC a la possibilité de renouveler le contrat de location visant des locaux pour bureaux pour deux autres périodes consécutives de cinq années chacune. Le calendrier d'engagement ci-dessus suppose une prorogation de cinq ans et tient compte des montants exigibles non actualisés.

À l'adoption de l'IFRS 16, la BIC a comptabilisé un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative découlant de ses locaux pour bureaux, qui étaient auparavant classés comme un contrat de location simple conformément à l'IAS 17. La BIC a dû exercer son jugement pour déterminer la durée appropriée pendant laquelle l'actif au titre du droit d'utilisation devait être amorti, le taux d'actualisation approprié à utiliser pour évaluer l'obligation locative et si les actifs loués au titre du droit d'utilisation existant étaient exposés à une perte de valeur. L'obligation locative a été évaluée à la valeur actuelle des paiements restants du contrat de location, actualisée au taux d'emprunt marginal de 1,97 % de la BIC en fonction du taux de rendement à long terme de référence des obligations du gouvernement du Canada à la date d'application.

Les détails des actifs au titre du droit d'utilisation ont été comptabilisés comme suit au 31 décembre 2019 :

	Contrat de location des bureaux
Solde d'ouverture au 1 <sup>er</sup> avril 2019	3 702 \$
Acquisitions	-
Amortissement cumulé	(196)
Solde de fermeture au 31 décembre 2019	3 506 \$

Les détails relatifs aux obligations locatives ont été comptabilisés comme suit au 31 décembre 2019 :

	Obligations locatives
Solde d'ouverture au 1 <sup>er</sup> avril 2019	3 831 \$
Charge d'intérêts	68
Paiements de contrat de location	(231)
Incidatifs reçus au titre du contrat de location	400
Solde de fermeture au 31 décembre 2019	4 068 \$
Obligations locatives courantes	219
Obligations locatives non courantes	3 849
	4 068 \$

Il n'y a pas eu de contrat à court terme ni de contrat de faible valeur pendant la période de référence.

## 10. Biens immobiliers et équipement

	Améliorations locatives	Matériel informatique	Mobilier et matériel	Total
<b>Coût :</b>				
Solde au début de l'exercice	1 239 \$	196 \$	325 \$	1 760 \$
Acquisitions	30	26	31	87
Solde à la fin de la période	1 269	222	356	1 847
<b>Amortissement cumulé :</b>				
Solde au début de l'exercice	62	61	33	156
Charge d'amortissement	94	62	46	202
Solde à la fin de la période	156	123	79	358
<b>Valeurs comptables</b>				
Solde au 31 décembre 2019	1 113 \$	99 \$	277 \$	1 489 \$
Solde au 31 mars 2019	1 177 \$	135 \$	292 \$	1 604 \$

## 11. Crédoiteurs et charges à payer

Au	31 décembre 2019	31 mars 2019
Rémunération courue	4 539 \$	1 660 \$
Honoraires courus	235	201
Créditeurs	203	158
Autres responsabilités	13	20
	4 990 \$	2 039 \$

## 12. Gestion du capital

La BIC définit le montant du capital qu'elle gère comme correspondant au total de ses capitaux propres, qui sont constitués des bénéfices non distribués et de son capital social. Les objectifs de la société en matière de gestion du capital sont les suivants :

- Préserver sa capacité à poursuivre ses activités;
- Financer ses actifs;
- S'acquitter de sa mission et atteindre ses objectifs à l'égard du gouvernement du Canada et dans l'intérêt des Canadiens.

La BIC gère son capital en examinant formellement et régulièrement ses résultats réels par rapport aux budgets établis et partage cette information avec son comité des finances et de la vérification et son conseil d'administration. La stratégie globale de la BIC en matière de gestion du capital comprend l'équilibrage annuel entre ses activités d'exploitation et d'investissement et son financement. La BIC adapte sa stratégie de gestion du capital en fonction de la conjoncture économique générale, des caractéristiques de risque des actifs sous-jacents et des exigences en

matière de fonds de roulement. Les crédits de la BIC sont assujettis à des limites prévues dans son Plan d'entreprise, telles qu'approuvées annuellement par le Conseil du Trésor du Canada.

### **13. Transaction avec des parties liées**

Selon le principe de propriété commune, la société est liée à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Les transactions de la BIC avec des entités liées à une autorité publique qui sont individuellement importantes correspondent au financement public qui est approuvé sous forme d'autorisation législative, de même que le plan stratégique annuel de la BIC, et obtenu au moyen de demandes de prélèvement faites au ministère des Finances.

Les autres parties liées de la BIC comprennent notamment les principaux dirigeants ainsi que de leurs proches collaborateurs sur lesquels la société exerce une influence notable. Les principaux membres de la direction sont définis comme étant les dirigeants ayant l'autorité et la responsabilité de planifier, de diriger et de contrôler les activités de la BIC, y compris les membres du conseil d'administration.

### **14. Données comparatives**

Nous avons reclassé certaines données comparatives afin de nous conformer à la présentation adoptée pour la période actuelle.

Banque de l'infrastructure du Canada  
150, rue King Ouest, C. P. 15  
Toronto (Ontario) M5H 1J9  
Téléphone : 1-833-551-5245  
Courriel : [contact@cib-bic.ca](mailto:contact@cib-bic.ca)

Visitez notre site Web à l'adresse : [www.cib-bic.ca](http://www.cib-bic.ca)